

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DU MELE SUR SARTHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 25 février à 19H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : M. C.de BALORRE- V.MARQUES- G.de la FERTE- J.BRULARD- R.RILLET- M.BRACKE- R.COLLETTE- C.PETITEAU- B.METAYER- F.RATTIER- B.LIBERT- JM.VALLET- R.DENIS- P.LAWSON- F.MICHEL- P.ROUILLARD- M.SALMON- F.BRESSON- S.FOSSEY- J.GERMOND- A.BELLOCHE- R.HERBRETEAU-C.BOHAÏN- T.BAUCHERON- D.BOURBAN- A.PERRAULT- R.ADAMIEC- C.NOLLET- D.MAUX- D.LIGOT- M.BELLOCHE- A.COTREL- P.CAPRON- M.FLERCHINGER-C.DESMORTIER- B.FOSSEY- P.GIRARD

Etaient absents : B.LECONTE- D.VALLET- B.DETROUSSEL- R.STUTZ- C.DUPOUIS- H.LEVESQUE
MF.DESVERGNES a donné pouvoir à D.LIGOT
E.GOUELLO remplacé par B.FOSSEY
G.POTTIER remplacé par P.GIRARD

Mr Daniel LIGOT est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 37 Votants : 38 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n° 2015-0225-2.1b
PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
REHABILITATION SALLE DANIEL ROUAULT

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.
Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.
Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :
Plan de financement travaux réhabilitation salle D.ROUAULT

DEPENSES	HT	TTC
Réhabilitation façade	16 940.00€	20 328.00€
Mises aux normes électriques	3 154.88€	3 785.86€
Travaux de menuiseries (placards)	1 058.51€	1 270.21€
Equipements scénique et communication	42 592.55€	51 111.06€
TOTAL	63 745.94€	76 495.13€
RECETTES		
DETR	31 872.97€	
Conseil Général équipements scéniques	14 041.78€	
Conseil Général réhabilitation	3 388.00€	
FCTVA	12 285.12€	
Solde collectivité	14 907.26€	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-0225-2.1 du 25-02-15 visée en préfecture le 26-02-15.

Délibération n° 2015-0225-2.2
PLANS DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
AMENAGEMENT D'UN ARRET DE CAR SUR ST QUENTIN DE BLAVOU

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.
Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.
Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement des travaux d'aménagement d'un arrêt de car à St Quentin de Blavou :

DEPENSES	HT	TTC
Travaux intercommunaux	16 440.00€	19 728.00€
TOTAL	16 440.00€	19 728.00€
RECETTES		
FAL	8 220.00€	
Fond de concours	4 169.84€	
FCTVA	3 168.32€	
Solde collectivité	4 169.84€	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

Délibération n° 2015-0225-2.3b
PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
LOCAUX ADMINISTRATIFS CDC VALLEE DE LA HAUTE SARTHE SALLES DE REUNION

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.
Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.
Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement des travaux dans les locaux administratifs de la CDC Vallée de la Haute Sarthe (salles de réunion)

DEPENSES	HT	TTC
installation sonorisation	559,94 €	671,93 €
installation vidéoprojecteur	1 394,22 €	1 673,06 €
travaux acoustique	1 987,05 €	2 384,46 €
changement de fenêtres	18 165,72 €	21 798,86 €
travaux de menuiserie (placards)	1 133,05 €	1 359,66 €
TOTAL	19 366,65 €	23 239,98 €
RECETTES		
DETR	11 619,99 €	
FCTVA	4 478,81 €	
Solde collectivité	11 789,17 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-0225-2.3 du 25-02-15 visée en préfecture le 26-02-15.

Délibération n° 2015-0225-2.4
PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
TRAVAUX TENNIS

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.
Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.
Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement des travaux du Tennis :

DEPENSES	HT	TTC
Mise aux normes terrain	3 976,20€	4 771,44€
Travaux de menuiseries (porte entrée)	2 140,42€	2 568,50€
TOTAL	6 116,62€	7 339,94€
RECETTES		
DETR	3 058,31€	
FCTVA	1 178,79€	
Solde collectivité	3 102,84€	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

Délibération n° 2015-0225-2.5
PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
ECOLE NUMERIQUE MAURICE GERARD TRANCHE 2

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.
 Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.
 Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement : école numérique Maurice Gérard tranche 2

DEPENSES	HT	TTC
MATERIEL NUMERIQUE	7 756.05€	9 307.26€
TOTAL	7 756.05€	9 307.26€
RECETTES		
DETR	3 000.00€	
FCTVA	1 494.75€	
Solde collectivité	4 812.51€	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

Délibération n° 2015-0225-2.6
PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
ECOLE NUMERIQUE DES MONTS D AMAIN TRANCHE 2

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.
 Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.
 Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement : école numérique des Monts d'Amain :

DEPENSES	HT	TTC
MATERIEL NUMERIQUE	2 550.06€	3 060.07€
TOTAL	2 550.06€	3 060.07€
RECETTES		
DETR	1 530.04€	
FCTVA	491.45€	
Solde collectivité	1 038.59€	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

Délibération n° 2015-0225-2.7
Autorisation d'emprunt pour la construction d'un pôle scolaire sur le RPI 42 à Hauterive –
Choix d'un établissement bancaire

Le conseil communautaire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,
DELIBERE

Pour le financement de la construction d'un pôle scolaire sur le RPI 42 à Hauterive, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 1 102 050.00€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée de la phase d'amortissement : 25 ans

Dont différé d'amortissement : /

Périodicité des échéances : semestrielles

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux LA

Amortissement : prioritaire

Type Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Président, en l'absence de celui-ci le Vice-Président chargé des « finances » délégué dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-1209-2.3 du 9 décembre 2014 visée en préfecture le 10-12-2014.

Délibération n° 2015-0225-4.1
Curage de fossés- arasement- busage en traversée de chaussée
Programme voirie 2015 à 2018

Vu la CAO en date du 24 février 2015,

Monsieur le président présente au conseil les propositions des entreprises concernant « le Curage de fossés- arasement- busage en traversée de chaussée- Programme voirie 2015 à 2018 ».

Où cet exposé, le conseil parès en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ PROPOSE de retenir l'entreprise EURL DE TESSE pour un montant de 34 350.00€ HT soit 41 220.00€ TTC.

➤PREVOIT que les crédits seront inscrits au BP 2015 au compte 61253.

Délibération n° 2015-0225-4.2
Fauchage, débroussaillage et de sciage :programme de 2015 à 2018

Vu la CAO en date du 24 février 2015,

Monsieur le président présente au conseil les propositions des entreprises concernant le marché « Fauchage, débroussaillage et de sciage - Programme 2015 à 2018 ».

Où cet exposé, le conseil parès en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ PROPOSE de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 : Ets DEBOTTE Eric pour un montant de 24 816.35€ TTC (coût annuel prévisionnel)
- LOT 2 : Ets BESNARD Didier pour un montant de 22 833.40€ TTC(coût annuel prévisionnel)
- LOT 3 : Ets SARL FOUQUET pour un montant de 23 037.44 € TTC(coût annuel prévisionnel)
- LOT 4 : Ets LAMPERRIERE Jean-Yves pour un montant de 26 882.69€TTC(coût annuel prévisionnel)

➤PREVOIT que les crédits seront inscrits au BP de chaque année (2015à 2018) au compte 61253.

Délibération n° 2015-0225-9.1
Autorisation donnée au président de signer une Convention avec la Caf de l'Orne pour solliciter une prestation « aide spécifique-rythmes éducatifs » ASRE.

Mr le Président sollicite le conseil afin qu'il soit autorisé à signer une convention avec la CAF de l'Orne pour solliciter une prestation « aide spécifique-rythmes éducatifs » ASRE au titre de l'année 2014 et celle de 2015.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la présente convention et à déposer les demandes liées à ce dossier auprès de la Caf de l'Orne

Délibération n° 2015-0225-9.2
Autorisation donnée au Président de signer une convention d'objectifs et de partenariat avec le Centre de Plein Air du Pays Mélois pour 2015/2016

Dans le cadre du partenariat entre la collectivité et la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, il y a lieu de signer une convention d'objectifs et de partenariats entre cette structure associative et la collectivité.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la présente convention.